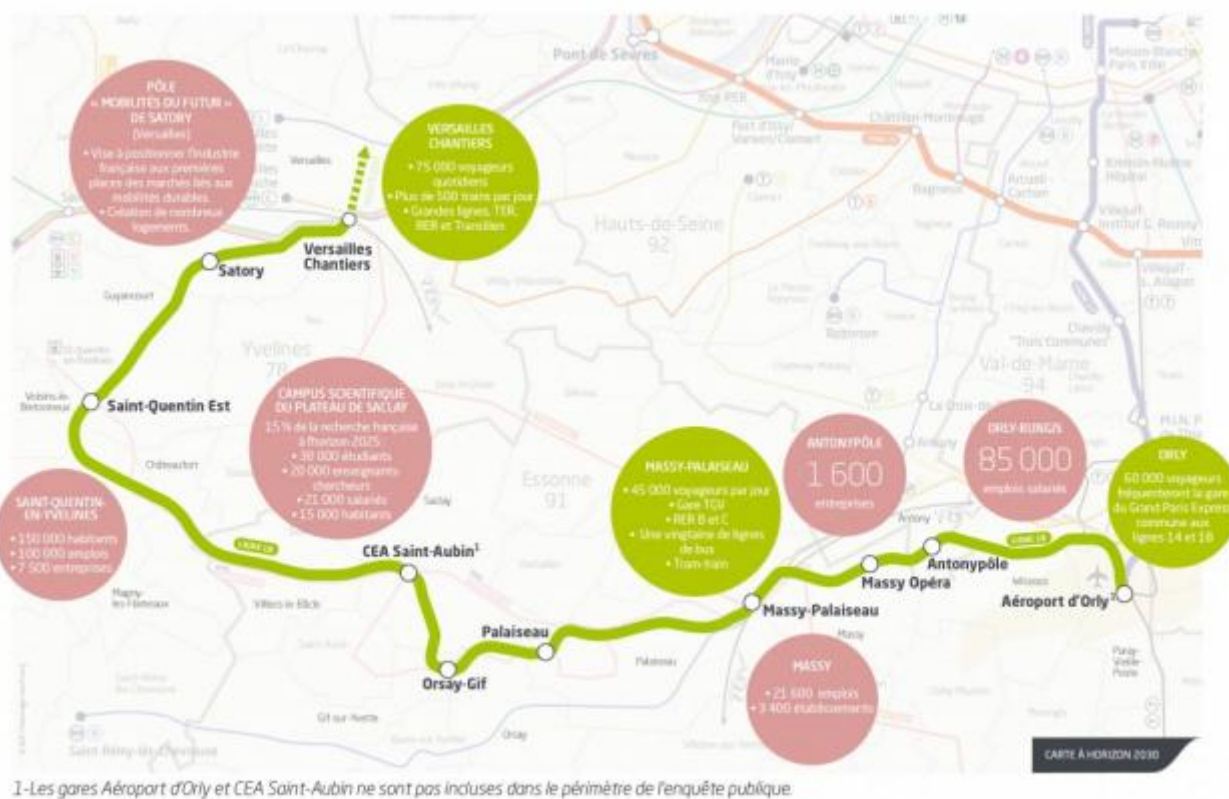


La Ligne 18 déclarée d'utilité publique le 28 mars 2017



La Ligne 18 [1] du Grand Paris Express, qui desservira notamment [Antony](#), a été déclarée d'utilité publique par un [décret du 28 mars 2017](#) [2] (publié au Journal Officiel du 30 mars 2017).

La Ligne 18 parcourt **35 km** et comprend **10 nouvelles gares entre Versailles et l'aéroport Paris Orly**. Elle permettra des correspondances rapides à Massy - Palaiseau avec les RER B et C, à Versailles Chantiers avec le RER C et les Transilien et, à Orly, avec la ligne 14 prolongée.

La mise en service de la ligne 18 est prévue en deux temps. **En 2024, entre les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin**, et, en 2030, jusqu'à Versailles Chantiers. Chaque jour, quelque 100 000 voyageurs sont attendus à terme.

La Ligne 18 traversera **14 communes et six communautés d'agglomération** rassemblant plus de **840 000 habitants**, dans les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine. Elle s'inscrit dans un patrimoine naturel et culturel d'exception.

De nombreuses entreprises, établissements universitaires et centres de recherche sont déjà présents sur ce territoire et prévoient de s'y installer. **La Ligne 18 répondra aux besoins de déplacements des habitants, étudiants, chercheurs et salariés** qui vivent, étudient ou travaillent à proximité, notamment à Antony, Massy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles.

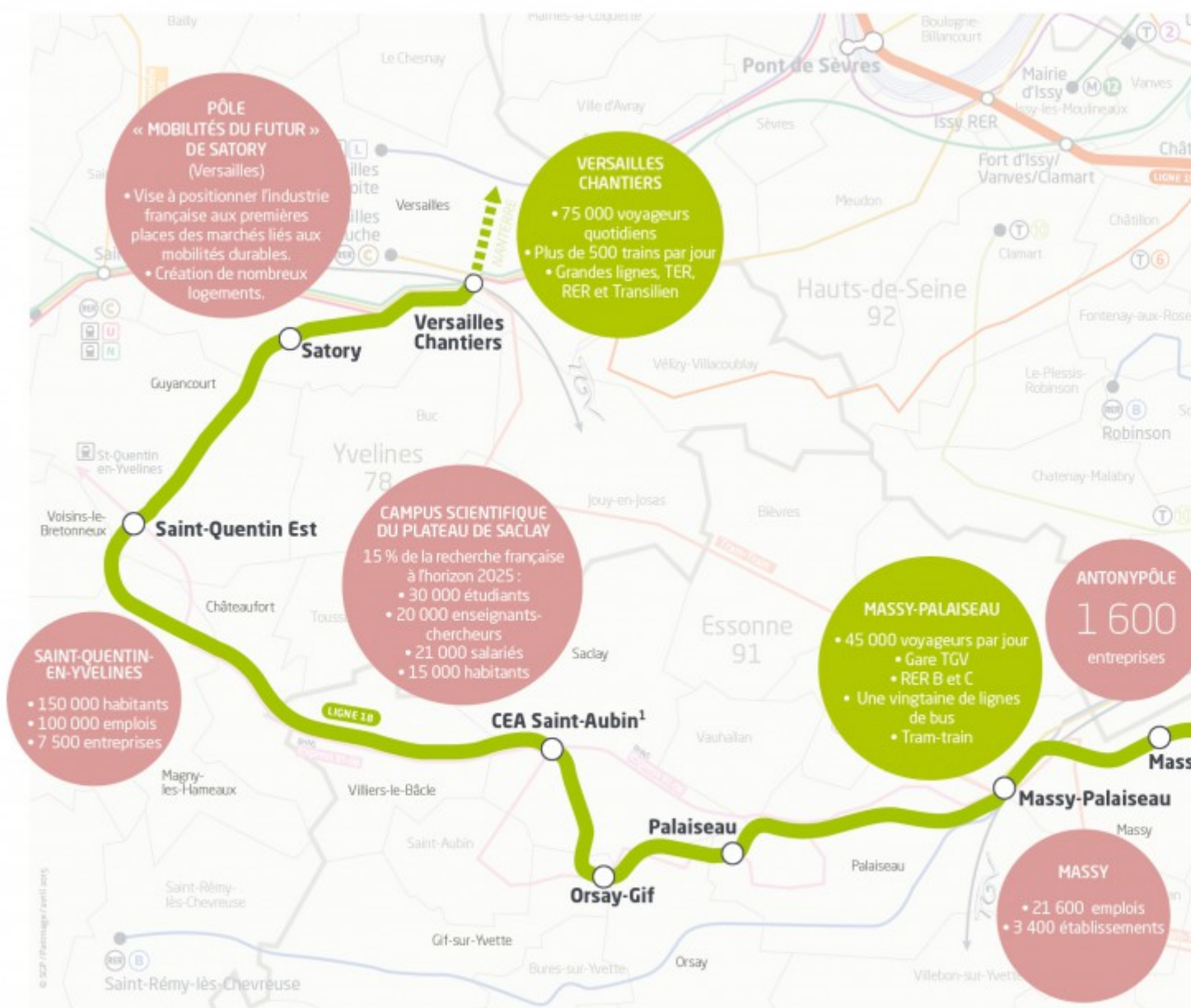
Sa mise en service contribuera ainsi à **préserver l'environnement** et à **favoriser la transition vers une ville sobre en carbone**. Elle permettra également :

- de desservir le territoire stratégique de Paris-Saclay ;
- de favoriser la décongestion du RER B ;
- de faciliter l'accès au réseau ferroviaire à grande vitesse et à l'aéroport Paris Orly ;
- d'être une porte d'entrée pour les départements de grande couronne vers le réseau du Grand Paris Express qui relie les grands pôles économiques franciliens.

Le service proposé

Un train circulera toutes les 3 minutes, en moyenne, aux heures de pointe à une vitesse moyenne de 65 km/h.

Accessible aux personnes à mobilité réduite, chaque train pourra accueillir environ 350 voyageurs et s'arrêtera à toutes les gares.



¹ Les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin ne sont pas incluses dans le périmètre de l'enquête publique.

Tags:

Grand Paris Express [3]

Ligne 18 [4]

Antonypole [5]

categories:

Transports [6]

Notre circonscription [7]

Tweet [8]

Monday, 10 April 2017

Source URL (retrieved on 09/18/2019 - 12:19): <http://www.patrickdevedjian.fr/la-ligne-18-d%C3%A9clar%C3%A9e-d'utilit%C3%A9-publique-le-28-mars-2017/934>

Links:

[1] <https://www.societedugrandparis.fr/presentation-ligne-18/ligne-18>

[2]

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034307376&dateTexte=&categorie>

[3] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/grand-paris-express>

[4] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/ligne-18>

[5] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/antonypole>

[6] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/transports>

[7] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/notre-circonscription>

[8] <http://twitter.com/share>